



Club Athlétique Parthenay

<https://www.caparthenay.com>

ca.parthenay79@gmail.com

PARC des SPORTS L'ENJEU
01 rue du Petit Sanitat
79200 PARTHENAY
MARCHE NORDIQUE_RUNNING_COURSES_LANCERS_SAUTS



RÈGLEMENT DE COURSES 10KM DE LA VOIE VERTE DU DIMANCHE 6 MARS 2022

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le dimanche 6 mars 2022, il sera organisé une course pédestre de 10 km appelée

"Les 10 km de la Voie Verte"

par Le Club Athlétique Parthenaisien, association loi 1901, avec le soutien du Département 79, la Ville de Parthenay, les Communes de Fénéry et de Châtillon sur Thouet, ainsi que l'ensemble de nos partenaires figurant sur notre plaquette.

ARTICLE 2 - DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Les deux épreuves de courses chronométrées sont :

- Le 10 km de Marche Nordique Loisirs
- Le 10 km Running

sur un linéaire de 10 km d'une ancienne voie de chemin de fer réhabilitée en cheminement doux.

La course est ouverte à toutes les personnes à partir de 16 ans, licenciées ou non.

Les départs des épreuves sont fixés à :

- 09h30 à la gare 79450 Fénéry pour la Marche Nordique Loisirs
- 10h00 à la gare 79450 Fénéry pour le Running

L'arrivée sera rue de Beausoleil 79200 Châtillon Sur Thouet.

La sécurité sera assurée par :

**La Protection Civile des Deux Sèvres APC79 ou la Croix Rouge
et les bénévoles du CA Parthenay**

Un ravitaillement individualisé sera offert en fin d'épreuve.

D'une manière générale, les marcheurs de la 1^{ère} course partant les premiers marcheront du côté droit de la Voie Verte pour permettre aux runners de pouvoir courir en les dépassant par la gauche.

Il va de soit que les runners devront plutôt courir du côté gauche.

Les coureurs au départ de la gare de Fénéry vers Châtillon sur Thouet découvriront sur ces 10km un dénivelé de 75m négatif.

Le délai de temps est ciblé à 3h après le départ pour la Marche Nordique soit 12h30 et 2h30 après le départ de la course de Running soit 12h30.



Club Athlétique Parthenay

<https://www.caparthenay.com>

ca.parthenay79@gmail.com

PARC des SPORTS L'ENJEU
01 rue du Petit Sanitat
79200 PARTHENAY
MARCHE NORDIQUE_RUNNING_COURSES_LANCERS_SAUTS



ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Les coureurs non licenciés à la FFA devront fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds **en compétition**, daté de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Les coureurs licenciés à la FFA, à l'UFOLEP devront fournir la photocopie de leur licence en cours de validité.

Malheureusement, les licences de la FF Triathlon (FFTRI) ne sont pas valables pour ces courses. (règlement FFA 2019).

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Pour la sécurité des coureurs, le port des oreillettes est interdit pendant la course. (règlement FFA 2019).

Aucun accompagnateur à pieds ou à vélo ne sera autorisé sur le parcours.

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT

Le nombre de participants est limité à 499 coureurs maximum sur l'ensemble des deux courses.

Date limite des inscriptions par courrier le **26 FEVRIER 2022**, le cachet de la poste faisant foi, à

CA PARTHENAY
Parc des Sports de l'Enjeu
01 rue du Petit Sanitat
79200 PARTHENAY

Inscriptions aussi en ligne sur le site: <https://runheure.fr/voieverte2022>

Date limite le vendredi 4 mars 2022 à 12 h.

Le montant de l'engagement est fixé à **8 €** pour chaque course.

Dans la limite des places disponibles :

Une inscription sera possible le samedi 5 mars 2022 de 9h00 à 13h **(Pas d'inscription le jour de la course)** chez notre partenaire, le Centre Hyper U.

Si tel est le cas il y a une **majoration de 2€ soit 10€** pour chaque course.

Chèque à l'ordre de : **CA Parthenay**

ARTICLE 5 – DOSSARDS

Le dossard doit être retiré obligatoirement par le coureur.

La carte identité et le PASS SANITAIRE OU TEST ANTIGENIQUE DE MOINS DE 24 H sont OBLIGATOIRES



Club Athlétique Parthenay

<https://www.caparthenay.com>

ca.parthenay79@gmail.com

PARC des SPORTS L'ENJEU
01 rue du Petit Sanitat
79200 PARTHENAY
MARCHE NORDIQUE_RUNNING_COURSES_LANCERS_SAUTS



(suivant l'évolution et recommandations sanitaires du moment) pour le retrait **individuel** des dossards qui se fera le samedi 5 mars 2022 de :

- 14h à 18h chez notre partenaire le Centre Hyper U – 79200 Parthenay.
- le dimanche 6 mars 2022 de 8h00 à 9h00 – gare de Fénéry 79450 Fénéry.

Le chronométrage à puce sera réalisé par RUNHEURE.

Les résultats instantanés seront visibles sur <https://runheure.fr/voieverte2022>

ARTICLE 6 - EMARGEMENT

Un émargement sera réalisé au départ de chaque course afin de comptabiliser les coureurs.

ARTICLE 7 - ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ.

Les organisateurs sont couverts par une assurance civile (MAIF – Collectivités).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le jour de la compétition.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses et les contraintes sous peine de disqualification.

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Si refus par la préfecture d'organiser la manifestation suite à la crise sanitaire Covid 19, il sera procédé au remboursement des inscriptions (moins les frais de dossier pour les inscriptions en ligne).

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 8 - RÉCOMPENSES ET REMISE DES PRIX

Un lot sera remis à chaque participant lors du retrait du dossard.

Récompenses pour les trois premiers :

- Homme et femme au classement général de la Marche Nordique.
- Homme et femme au classement général du Running.

ARTICLE 9.

En cette période de crise sanitaire oblige, il n'est pas prévu de vestiaire ni de douche.

Un point de désaltération sera organisé à l'arrivée dans le respect des règles sanitaires en vigueur.